

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 juin 2019

---

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 1908)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CE456

présenté par

M. François-Michel Lambert, M. Acquaviva, M. Castellani, M. Colombani, Mme Dubié,  
Mme Frédérique Dumas, M. El Guerrab, M. Falorni, M. Molac, M. Pancher, Mme Pinel et  
M. Pupponi

-----

### ARTICLE 3

À l'alinéa 9, après le mot : « mesures », substituer aux mots :

« viseront notamment à favoriser »,

les mots :

« favoriseront ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à écrire de manière plus claire que les mesures qui seront mises en place pour accompagner les salariés des centrales de production d'électricité à partir du charbon amenées à fermer au 1<sup>er</sup> janvier 2022, favoriseront un reclassement vers des emplois durables.